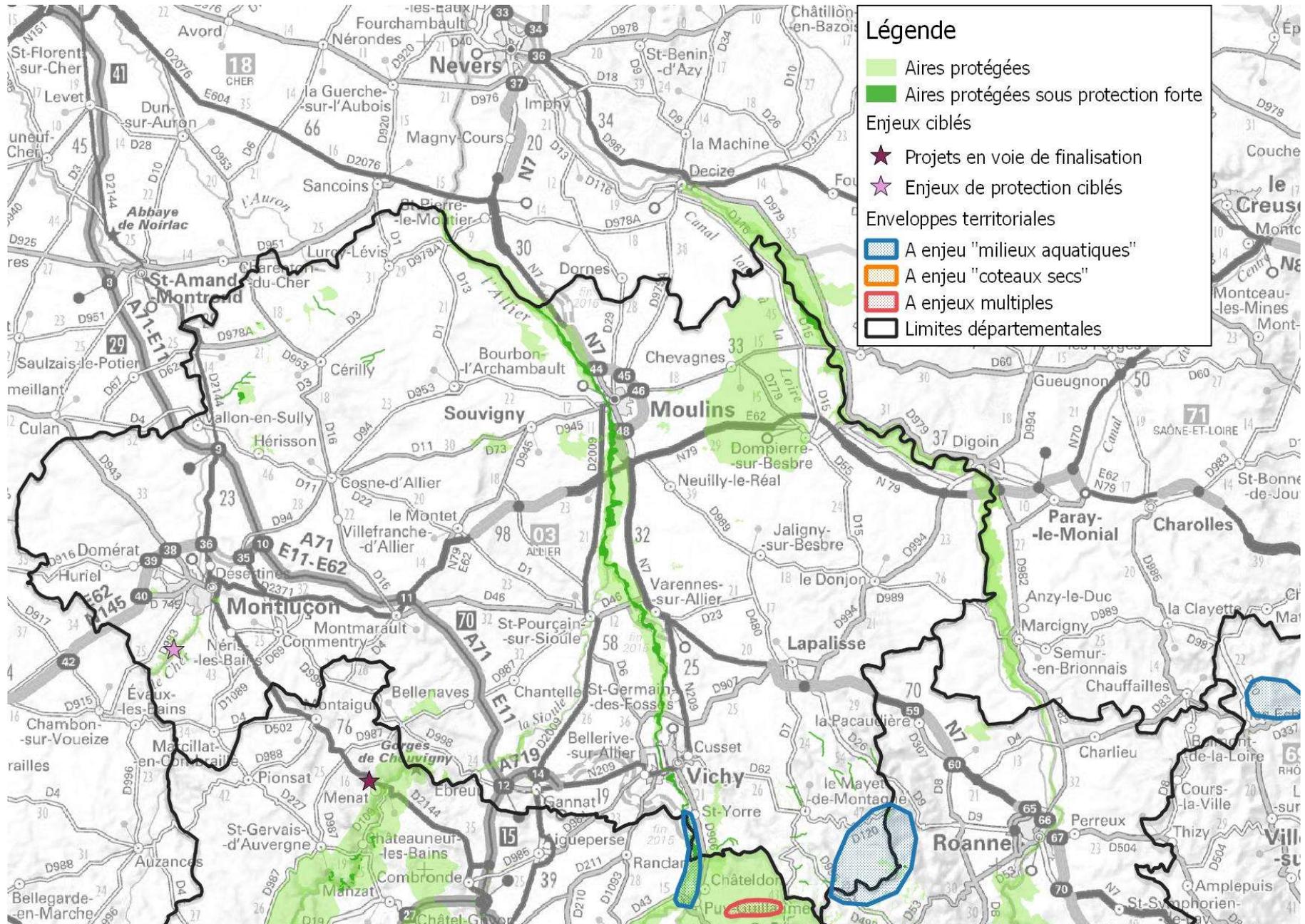
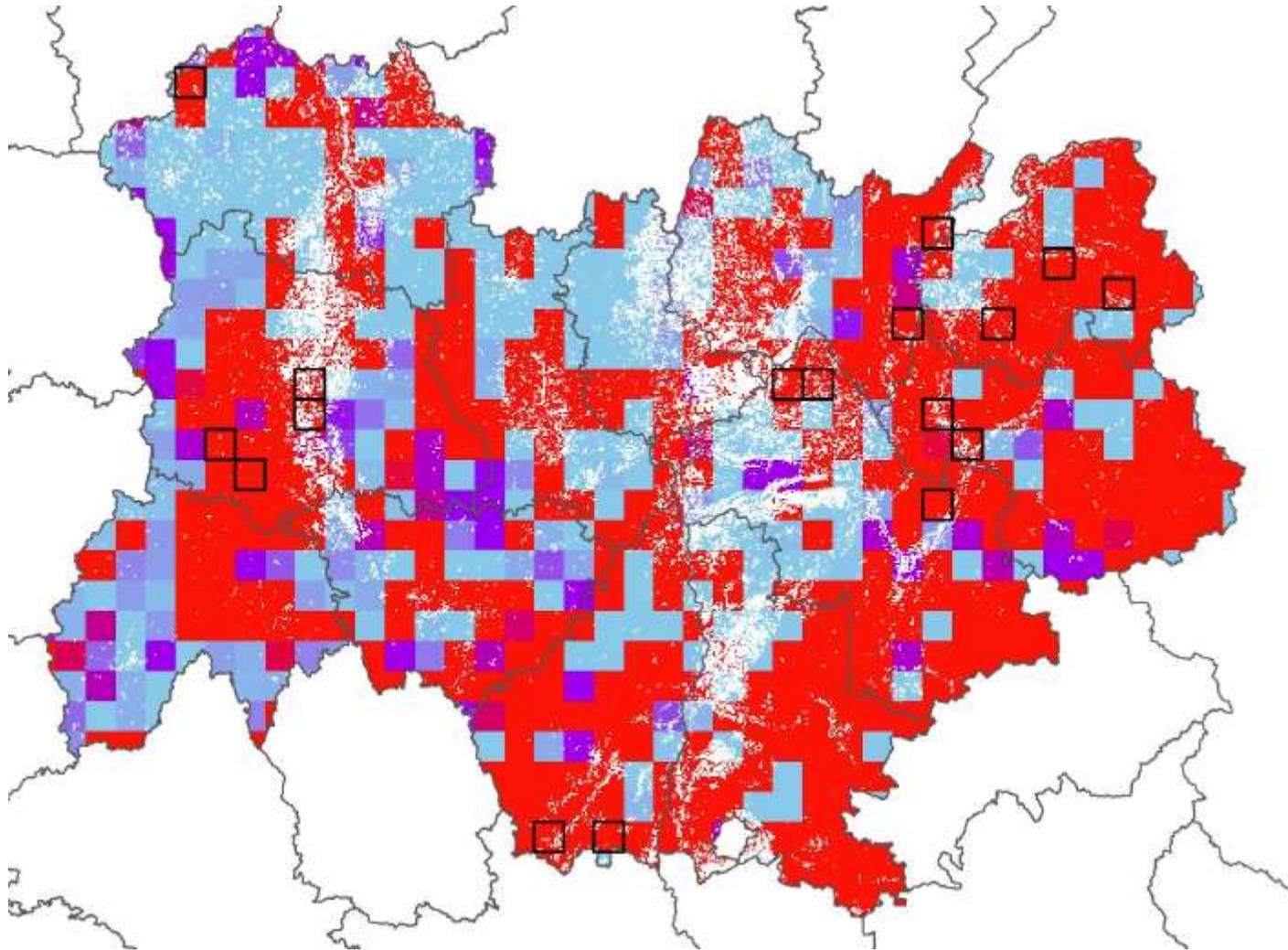


Déclinaison régionale de la stratégie pour les aires protégées – Enjeux de protection des espaces naturels du département de l’Allier d’ici à 2030  
 Les enjeux **en gras** sont prioritaires pour le plan d’actions 2022-2024.

Type d'enjeux	Plan d'actions 2022-2024 associé	Sites et secteurs
Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser les projets de protection	
Enjeux de protection ciblés (dont l'intérêt et l'opportunité ont été confirmés) du 1 <sup>er</sup> plan d'actions	Mettre en place les projets de protection et, si possible, les finaliser durant le plan d'actions 2021-2023	<b>Extension du site Natura 2000 des gorges du Haut Cher</b> <b>Labellisation Ramsar du val d'Allier</b>
Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>À enjeu « milieux aquatiques »</u> : Milieux alluviaux de l'Allier (notamment Val d'Allier Nord) et de la Dore (site du Bec de Dore) <b>Milieux alluviaux de la Loire</b> (projet de contrat Territorial) <b>réseau de sites</b> (étangs et abords) <b>occupés par les principales populations de cistudes d'Europe</b> <b>Milieux alluviaux de la Besbre et ruisseaux en tête de bassin</b> <b>Forêts anciennes, Zones humides et ripisylves des monts de la Madeleine</b></li> <li>• <u>Autres enjeux</u> : <b>Géotopes du département</b></li> </ul>
Enjeux à préciser	Étudier les enjeux de protection et, le cas échéant, identifier des enveloppes territoriales ou des enjeux ciblés à inscrire dans le plan d'actions triennal ou les suivants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>À enjeu « milieux aquatiques »</u> : Milieux alluviaux du Cher Milieux alluviaux de la Sioule Cours d'eau à écrevisses à pieds blancs, moule perlière et espèces associées zones humides de plaine dont milieux tourbeux et marais salés</li> <li>• <u>À enjeu « coteaux secs »</u> : Coteaux calcaires de Limagne (notamment des bassins de Vichy et de Gannat)</li> <li>• <u>À enjeux multiples</u> : <b>Bocage Bourbonnais</b> (ripisyle, haie, prairie, alignements, mares...) dont prairies permanentes à faible niveau trophique Forêts de plaine (forêts matures notamment)</li> <li>• <u>Autres enjeux</u> : <b>Sites identifiés de nidification du Grand Duc et du faucon pèlerin</b> Enjeux ciblés, proposés par les partenaires, à étudier et confirmer : Etang des Riats, étang Roux, Notre-Dame de Châtillon (la Queune), Ris d'Arbonne Parc national sur un ancien site industriel vers Vichy, Rocher St-Vincent.</li> </ul>



Carte des mailles à enjeu (étude de l'UMS-Patrinat): les mailles en rouge présentent un intérêt national



Autres actions transversales à inscrire dans le plan d'actions régional 2021-2023, en plus des enjeux de protection (1<sup>ère</sup> liste non exhaustive) :

- Évaluation de l'efficacité des réseaux d'outils :
  - dans le cadre de l'examen au cas par cas de certains outils (ENS par exemple),
  - dans le cadre de contributions de gestionnaires, notamment lors de la révision de documents de gestion (Natura 2000, aires protégées sous protection forte, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées),
  - dans le cadre d'études spécifiques (réseau des sites CEN, dans le cadre de leur agrément).
- État des lieux des complémentarités d'outils et des mutualisations mises en place, notamment en termes de gouvernance, de documents de gestion et modalités de travail entre gestionnaires concernés.
- Études d'identification de « spots » de biodiversité : mise en œuvre de la méthode « Important Plant Areas » (IPA) par les CBN, territorialisation des espèces prioritaires en région.
- Communication sur les aires protégées et leur complémentarité.